



Bilan de la concertation

7.

Sommaire

SOMMAIRE	2
I) LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	3
CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	5
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES :	5
COMITE DE PILOTAGE :	5
COMITE OPERATIONNEL, REUNI EN ATELIERS DE TRAVAIL OU GROUPE THEMATIQUE OU SECTORIEL	6
CELLULE PLU-I :	6
REUNIONS BILATERALES PAR COMMUNES :	6
SEMINAIRES :	6
II) LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC	7
INFORMER LES CITOYENS DE L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE.....	8
RECUEILLIR DES PROPOSITIONS ET DES AVIS	16
ENRICHIR LE PROJET DE POINTS DE VUE DIFFERENTS	17
ANNEXES AU BILAN DE LA CONCERTATION	18

Le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, intégrant le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains par délibération du 15 Décembre 2015.

Cette délibération fixe les modalités de la collaboration avec les communes et les modalités de la concertation préalable. Elle mentionne les modalités de consultation des personnes publiques associées et consultées.

I) La collaboration avec les communes

La délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 fixe comme suit les modalités de la collaboration avec les communes :

Organe	Rôle	Composition	Fréquence
Conseil communautaire	Il approuve la stratégie, les objectifs et les orientations du PLU-I au cours de ses différentes étapes. Un débat sur les orientations du PADD a lieu en conseil communautaire. Il arrête et approuve le PLU-I.	Statutaire	Mensuelle
Conférence Intercommunale des Maires	Elle examine les modalités de collaborations avec les communes avant la délibération du conseil communautaire arrêtant ces modalités (article L. 123-6 du code de l'urbanisme). Elle se réunit également après l'enquête publique, pour une présentation des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur (article L. 123-10 du code de l'urbanisme). C'est aussi un espace de collaboration entre les communes: elle peut être saisie à tout autre moment d'élaboration du PLU-I, à la demande du comité de pilotage, afin de développer des points thématiques nécessitant une information ou l'avis des Maires ou de traiter une question stratégique ou d'un enjeu politique.	Maires des 13 communes Membres du bureau	2 fois minimum
Comité de pilotage Comité stratégique	Il est garant du bon suivi du projet et de la tenue du calendrier. Il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure. Il prend connaissance des documents de concertation avant leur présentation au public. Il reçoit les personnes publiques associées en tant que de besoin.	<ul style="list-style-type: none"> •Maires des 13 communes (avec chacun un suppléant) •Vice-Présidents chargés du Transport, de l'Economie, de l'Habitat et de 	1 à 2 fois par an

	<p>Les membres du Copil peuvent participer aux réunions publiques de concertation ainsi qu'aux réunions de collaboration avec les communes.</p> <p>Il établit l'ordre du jour de la conférence : intercommunale des maires du PLU-I. d'élaboration du PLU-I.</p>	<p>l'Urbanisme et de l'Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> •Personnes publiques à associer aux grandes étapes 	
Comité opérationnel	<p>Il assure le suivi régulier de l'avancement du travail, en lien avec le bureau d'étude et les techniciens de l'intercommunalité et des communes.</p> <p>Les vice-présidents se répartissent la présidence des groupes de travail thématiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Vice-Présidents chargés du Transport, de l'Economie, de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Environnement •Référént politique et/ou technique de chaque commune 	Mensuelle ou autant que de besoin
Ateliers de travail, groupes thématiques ou sectoriels	<p>Le comité opérationnel pourra se réunir sous forme d'ateliers thématiques ou sectoriels.</p> <p>Des groupes de travail thématiques techniques sont constitués.</p> <p>Ils participent à chacune des étapes de l'élaboration du PLU-I (diagnostic, PADD, zonage/règlement, ...) dans la mesure où ils ont un rôle de production.</p> <p>Ils ont aussi pour objet le suivi des études thématiques (PLH, PDU etc...).</p> <p>Les groupes de travail sectoriels permettent d'aborder des points sous un aspect plus géographique ou de regrouper des communes ayant les mêmes problématiques (exemple: Frouard-Pompey ; Vallée de la Mauchère...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Pilotage par un élu référent et composition de un ou plusieurs élus communautaires et communaux (1 par commune) selon leur centre d'intérêt. •Toutes les communes sont représentées dans ces comités de pilotage. 	Peut être prévu dans un cahier des charges
Cellule PLU-I dans chaque commune	<p>Il s'agit de la constitution d'un réseau de référents, élu et technicien, qui sont chargés de participer aux groupes de travail en fonction de leur intérêt, transmettre les informations aux membres des conseils municipaux et assurer les réunions techniques communales en tant que de besoin (sur les OAP et le zonage notamment)</p>	Maire ou adjoint et technicien	En continu pendant toute la procédure d'élaboration
Réunions bilatérales	<p>Ces réunions pourront se tenir dans chacune des 13 communes, notamment au stade du diagnostic puis de l'élaboration du règlement et du zonage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •A l'initiative de chaque maire en 	En tant

par commune		fonction des sujets abordés •Vice-président à l'urbanisme ou vice-président concerné en fonction du thème de travail et des arbitrages sollicités	que de besoin
Séminaire	Informier l'ensemble des partenaires et acter l'avancée du projet	Regroupant l'ensemble des intervenants	1 par an

Source : extrait de la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015.

Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire s'est réuni aux dates suivantes :

- Le 15 décembre 2015 pour la prescription du PLU-I qui détermine les objectifs de l'élaboration du PLU-I,
- Le 31 janvier 2019 pour débattre des orientations du PADD.

Le Conseil devra de nouveau se réunir pour arrêter puis pour approuver le PLU-I.

Conférence intercommunale des maires :

La conférence intercommunale des Maire s'est réunie :

- Le 17 novembre 2015 pour examiner les modalités de la collaboration avec les communes pour l'élaboration du PLU-I,
- Le 20 décembre 2016, dans le cadre d'un bureau élargi aux Maires pour examiner les résultats des entretiens menés dans chacune des communes
- Le 11 juillet 2018 en conférence des Conseillers Municipaux pour examiner la mise en œuvre du projet de territoire par les orientations établies pour le PADD du PLU-I.

La conférence intercommunale des Maires devra à nouveau se réunir après l'enquête publique pour une présentation des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Comité de pilotage :

Le comité de pilotage s'est réuni :

- A la phase diagnostic :
 - o Le 10 janvier 2017 : atelier mobilité déplacement
 - o Le 17 janvier 2017 : atelier développement économique
 - o Le 18 janvier 2017 : atelier environnement
 - o Le 24 janvier 2017 : atelier attractivité résidentielle
- A la phase PADD – OAP – POA :
 - o Le 24 mai 2018 : atelier mobilités PADD et OAP

- Le 12 juin 2018 : atelier habitat
- Le 5 mars 2019 : atelier environnement
- Le 8 mars 2019 : COPIL POA Habitat
- Le 12 mars 2019 : COPIL POA Déplacements

Comité opérationnel, réuni en ateliers de travail ou groupe thématique ou sectoriel

- Le 3 novembre 2016 : visite en bus et présentation par chaque commune des enjeux du territoire
- Le 31 mars 2017 : séminaire pour la définition des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le 1^{er} juin 2018 : atelier polarités structurantes
- Le 5 juin 2018 : atelier extension urbaine
- Le 15 mars 2019 : atelier règlement 1
- Le 22 mars 2019 : atelier règlement 2

Cellule PLU-I :

A chaque réunion des comités de pilotage et opérationnels les cellules PLU-I ont été conviées.

Réunions bilatérales par communes :

Dans chaque commune, une réunion a été tenue :

- Fin 2016, au lancement des études : chaque commune a présenté les enjeux et projets propres à son territoire, qui ont été pris en compte dans l'élaboration du diagnostic
- Automne 2018 : en présence du Président de la CCBP, les élus ont échangé sur les projets de construction et d'extension urbaine au regard des orientations du SCoT
- Fin 2018 : le projet de zonage a été présenté et amendé

A la demande des communes, des réunions supplémentaires ont été tenues pour permettre une meilleure compréhension du projet et si besoin une adaptation de ce dernier.

Séminaires :

- Le 31 mars 2017 : séminaire pour la définition des orientations du PADD
- Le 11 juillet 2018 : Conférence des conseillers municipaux
- Le 22 novembre 2019 : Séminaire d'information de l'ensemble des acteurs valant réunion des PPA.

Les réunions du comité de pilotage ont permis par ailleurs chaque année d'informer et d'acter avec l'ensemble des acteurs du contenu et de l'avancement du projet de PLU-I.

II) La concertation avec le public

La délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 fixe comme suit les modalités de la collaboration avec les communes :

Objectifs de la concertation	Modalités
Informer les citoyens de l'avancement de la démarche	Mise à disposition d'éléments d'information sur le contenu et l'avancement des études et de la procédure: <ul style="list-style-type: none"> - sites internet intercommunaux et communaux existants, - bulletins intercommunaux et communaux, - articles de presse, - panneaux d'exposition en mairie et à la Communauté de Communes, - réunions publiques en communes.
Recueillir des propositions et des avis	. Mise en place au siège de la CC et dans chacune des 13 communes d'un registre de concertation permettant au public d'exprimer ses observations et propositions, et cela aux heures et jours habituels d'ouverture . Recueil des observations par courrier adressé à M. Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, rue des Quatre Eléments - BP 60 008 1 -54 340 Pompey- ou à l'une des 13 communes membres . Organisation de réunions publiques en communes permettant de débattre avec la population sur les enjeux de développement et les modalités de mise en œuvre.
Enrichir le projet de points de vue différents	. Organisation d'ateliers de coproduction avec les représentants d'associations, usagers, en préalable à l'établissement du PADD . Association à différents stades de la procédure des personnes publiques associées conformément au code de l'urbanisme : services de l'Etat, conseil départemental et régional, SCOT, chambres consulaires etc...

Source : extrait de la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015.

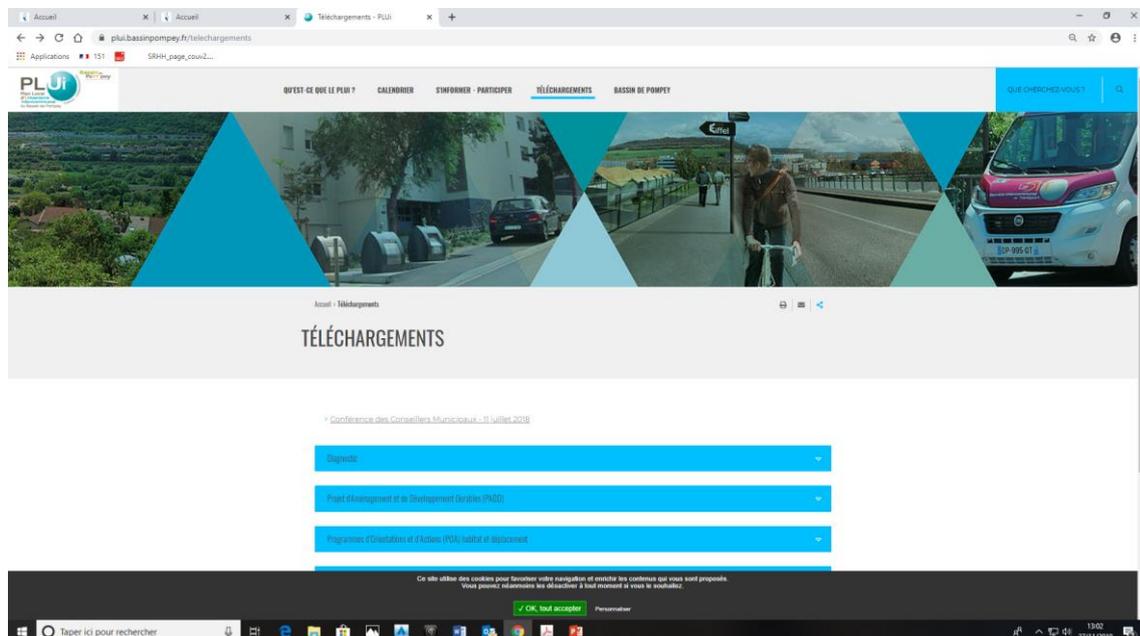
Informer les citoyens de l'avancement de la démarche

Exemples de publication internet ou papier

Un site dédié a été créé par le Bassin de Pompey : <https://plui.bassinpompey.fr/>

Sur ce site ont été mise en ligne :

- les pièces du PLU-I lorsque leur état d'avancement et de validation le permettait,
- Les délibérations,
- Les présentations des ateliers, des réunions publiques et de la Conférence des Conseillers Municipaux du 11 juillet 2018,
- Des informations sur :
 - o Ce qu'est un PLU-I,
 - o L'avancement des études,
 - o Les moyens pour s'informer et participer à la démarche.



Mis à disposition dans le hall du siège de la communauté de communes :

Comment s'informer et participer ?

Le PLUi est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes dans le respect de la diversité et des spécificités de chaque territoire. Il s'appuie également sur l'avis des habitants et l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels dans le cadre d'une grande démarche de concertation.

Des réunions publiques seront organisées à l'échelle communale et intercommunale. Les dates et lieux seront précisés sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et auprès des mairies. Les premiers rendez-vous se dérouleront en septembre et octobre 2018



Un registre, accompagné de tous les documents de la concertation est mis à disposition des habitants :

- dans votre mairie,
- à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey rue des 4 Éléments 54340 - Pompey.

Vous pouvez adresser un courrier à
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
rue des 4 Éléments
BP 60 008 - 54340 - Pompey
ou à l'une des 13 communes membres.



Un site internet dédié
présentera les documents au fil de leur production
<http://PLUi.bassinpompey.fr>





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bassin de Pompey

Construire un territoire d'Avenir

Vivre, habiter, se déplacer sur le Bassin de Pompey






Des enjeux à l'échelle d'un bassin de vie

Aujourd'hui, nos habitudes de vie ont fondamentalement changé. Pour les études, le travail, les loisirs, les achats, nous sommes amenés à nous déplacer d'une commune à une autre, voire d'un territoire à un autre. Nous évoluons dans des territoires qui deviennent des bassins de vie.

Comment imaginons-nous le Bassin de Pompey de demain ? Quelle place accorder à la nature dans l'aménagement de nos villes, comment organiser les déplacements ? Autant de questions qui fondent l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements. Le PLUi-HD est une projection à 15 ans de ce que nous attendons et voulons pour nos villes. C'est bien plus qu'un document d'orientation ou encore la somme des projets communaux. La démarche d'élaboration « co-construite » permet de faire du Bassin de Pompey un territoire d'Avenir et de Vie autour d'un projet de territoire partagé.

Laurent Trogrlic,
Président du Bassin de Pompey



Un projet commun pour un bassin de vie

 13 communes	 15 600 hectares	 41 000 habitants	 13 000 emplois	 18 000 logements
---	---	--	--	--

• Bouxières-aux-Dames, Champignoulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malletoy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais.

Quand ?

Le déroulement du PLUi est défini par une procédure prévue par la loi en plusieurs étapes réglementaires

2015
Prise de compétence
Prescription du PLUi-HD

2016/2017
Diagnostic territorial et grandes orientations du PADD

2018
Elaboration des OAP, des POA, du règlement et du plan de zonage (2^{ème} semestre)
Arrêt du projet PLUi début 2019

2019
Enquête publique et adoption du PLU à partir du 2^{ème} trimestre.



LANCEMENT 15.12.15
Le conseil communautaire prescrit l'élaboration du PLUi-HD ainsi que les modalités de concertation avec les habitants

DÉBAT automne 2018
Débat sur le PADD
Débat sur les grands objectifs et orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au sein du Conseil communautaire et des Conseils municipaux.

CONSULTATION
Consultation des partenaires institutionnels associés à l'élaboration du PLUi (État, Région, Département, Chambres consulaires, Communes...)

ENQUÊTE PUBLIQUE
Consultation de l'ensemble des acteurs et notamment les habitants.

APPROBATION
par le Conseil communautaire.



Qu'est-ce que le PLUi HD ?

En 2015, les Communes du Bassin de Pompey ont transféré leurs compétences en matière d'élaboration de documents d'urbanisme à l'intercommunalité. **Le PLUi est un outil au service du développement durable, cohérent et équilibré du territoire.** Transport des personnes et marchandises, construction de logements, équipements sportifs et éducatifs, agriculture, paysages... il intègre de nombreuses thématiques et prend en compte l'aménagement sous ses dimensions économique, sociale et environnementale.

les documents d'urbanisme communaux resteront en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal,

Vous avez dit HD ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements porte les grandes perspectives d'avenir pour l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey pour les 10 à 15 prochaines années. Il réunit le contenu de trois documents.



Les documents d'Urbanisme : aujourd'hui à l'échelle de chaque commune, il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol.



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) : il porte des objectifs pour l'ensemble des politiques de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, habitat des populations spécifiques etc.



Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) : outil de planification de la mobilité à l'échelle d'une agglomération, il définit les principes d'organisation des mobilités et du stationnement des personnes et des marchandises pour tous les modes de transport (transport routier, marche, vélo, transport en commun, etc.).

Cadre institutionnel

Le PLUi HD résulte de plusieurs évolutions législatives récentes, notamment la loi ALUR, adoptée en mars 2014 et la loi NOTRe d'août 2015. Il définit un projet commun d'aménagement, en respectant les documents supra-communaux qui s'imposent à notre territoire (Scot Sud 54, lois et réglementations, SRADDET, plan climat...).



De quoi est composé le PLUi HD ?

Le rapport de présentation explique les choix retenus dans le PLUi HD en s'appuyant sur un diagnostic complet du territoire : habitat, économie, environnement naturel et urbain, biodiversité, transport, agriculture.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations stratégiques mises en œuvre dans le PLUi HD. Ces orientations sont localisées à l'aide de cartes de synthèse.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de préciser les dispositions spécifiques à certains secteurs à enjeu particuliers (site de grands projets, centre-ville...), au travers d'orientations transversales qui intègrent tous les enjeux du site.

Les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) remplacent le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbain (PDU). Ils viennent préciser et détailler les orientations et objectifs inscrits dans le PADD et déclinent les informations nécessaires à leur mise en œuvre.

Le plan de zonage et le règlement délimitent les différentes zones du PLU et fixent les règles d'utilisation du sol : hauteur maximale, type d'activités, recul par rapport à la rue, nombre de places de stationnement, couleurs, etc.

Les annexes techniques regroupent tous les documents complémentaires : les servitudes d'utilité publique, les périmètres de droit de préemption, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, etc.

Une ambition partagée, 3 axes stratégiques

- ✦ Faire du Bassin de Pompey un territoire rayonnant, innovant et de proximité.
- ✦ Renforcer l'attractivité du territoire dans son environnement.
- ✦ Consolider un territoire durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants et de ses usagers.

Millery :



Mill'infos

N° 196
MARS-AVRIL 2019

L'année 2019 sera une nouvelle année de travaux avec 3 grands projets qui visent à continuer à améliorer la qualité de vie des habitants de Millery ainsi que l'attractivité du village. Il s'agit tout d'abord de l'aménagement des trottoirs de la Grand-rue et de la rue des Templiers venant compléter la 1^{ère} tranche de travaux qui avait vu la pose des caniveaux pavés et la réfection de l'enrobé de ces deux rues. Cet aménagement se fera conjointement avec la Communauté de communes du Bassin de Pompey. Le 2^{ème} projet consistera en la 3^{ème} tranche de restauration des peintures murales de l'église de Millery pour laquelle vous avez apporté un fort soutien dans le cadre de la souscription lancée en 2018 de même que l'Etat, la Région, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et la Fondation du Patrimoine. Le 3^{ème} grand projet consistera en l'aménagement complet de la Halte fluviale et de l'aire de camping-cars réalisé par le Bassin de Pompey. Le village de Millery continue à s'améliorer grâce à votre soutien et à celui de ses nombreux partenaires.

Le Maire
Denis Bergerot



ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (si il y a un 2^{ème} tour).

L'élection du Maire et des adjoints doit se dérouler au plus tard une semaine après l'élection du Conseil Municipal au complet.

De par la loi, le Maire devient conseiller communautaire.

15 conseillers municipaux devront être élus, et 1 conseiller communautaire représentera la commune au sein du Bassin de Pompey.

Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales à Millery.

Custines :

URBANISME

PLUi HD - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacement

Rétrospective

2015 : les communes du Bassin de Pompey ont transféré leurs compétences en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Le Conseil Communautaire prescrit l'élaboration du PLUi-HD.

2016/2017 : des ateliers sur les différentes thématiques (transport des personnes, des marchandises, équipements sportifs et éducatifs, tourisme, agriculture et paysage....) ont été réalisés collectivement.

2018 : dans le cadre d'une démarche de concertation, une réunion publique a eu lieu le 05/11/2018 à la salle des fêtes de la commune. Elle visait à apporter à l'ensemble de la population des informations sur l'ensemble du projet PLUi-HD et, également, à recueillir leur avis.

Pour plus d'informations, les habitants peuvent se connecter au site internet à l'adresse suivante :

<http://plui.bassinpompey.fr>

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et en accord avec la commune, le périmètre de 500 mètres de rayon sera remplacé par un périmètre de protection modifié. Ce dernier ne modifie en rien le contenu de la servitude du périmètre.

À savoir le périmètre de protection modifié introduit par la loi « solidarité et renouvellement urbain (SRU) » du 13 décembre 2000, vise à limiter les « abords des monuments historiques classés ou inscrits » aux espaces les plus intéressants au plan patrimonial et qui participent réellement à l'environnement du monument.

Ce dernier fera l'objet d'une délibération municipale qui devra avoir lieu en même temps que la délibération sur arrêt du PLUi.

Pour la suite, la commune va devoir travailler sur les Orientations d'Aménagement et de Programmes (O.A.P.) ; les Programmes d'Orientations et d'Actions (P.O.A.) ; définir le zonage et la réglementation s'y reportant.

Articles de presse

Plusieurs articles de presse ont été publiés :

BASSIN DE POMPEY

Des avis pour la ville de demain

Comme la loi l'impose, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Bassin est soumis à différentes phases de consultations. Les habitants pourront en débattre lors de diverses réunions dans différents lieux du territoire.

Construire ensemble son projet de territoire, un vaste projet qui peut sembler géométrique du citoyen lambda. Certes, on a l'impression que tout se décide dans les hautes sphères sans qu'on puisse y apporter notre grain de sel.

Le président de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, Laurent Trogic, n'est pas d'accord. Il insiste sur l'importance et les enjeux de ce Plan et invite les habitants à participer aux diverses réunions publiques qui vont avoir lieu dans tout le territoire.

Est-ce que l'habitant aura vraiment son mot à dire ? Bien sûr. Qui d'autre connaît mieux le territoire où il vit, travaille, se déplace et y pratique ses activités ? Bien entendu, chaque observation n'aura pas forcément une réponse immédiate, mais elle sera notée et l'un en fera compte dans le document final.

Ce document ne sera-t-il pas simplement un concept lointain ? Non, il aura des incidences dans la vie de tous les jours, au niveau des transports, de l'habitat, des services, des commu-



Laurent Trogic invite tous les habitants à participer aux différentes réunions publiques sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

ces, de l'économie, de l'environnement. Ce ne sont pas des domaines cloisonnés, ils sont intriqués.

N'y a-t-il pas un risque de globalisation et de perte d'identité pour les communes ? C'est vrai que l'approche répond à une dynamique globale. Nous avons beaucoup de problèmes similaires et le PLUI apportera une réponse. Cependant, chaque commune aura son centre d'attractions, notamment, près des gares ou arrêt de bus. Le patrimoine sera aussi

préservé et pas uniquement dans les centres historiques. Nous avons une richesse végé-

tale qu'il faudra aussi protéger. Ce PLUI sera définitif fin 2019.

Réunions publiques

Plusieurs réunions publiques sont prévues : le mercredi 26 septembre au centre socioculturel à Pompey ; le jeudi 18 octobre à la salle des Fêtes de Champigneulle ; le mardi 30 octobre à la salle multi-activités rue Jules Ferry à Lay-Saint-Christophe ; le lundi 5 novembre à la salle des fêtes de Cœuvres ; le jeudi 15 novembre à la salle multi-activités de Saizerais. Toutes ces réunions auront lieu à 20h et sont ouvertes à tous, quel que soit son lieu d'habitation. Le président et les maires des communes ainsi que le Bureau d'études seront là pour répondre aux questions et enregistrer les remarques.

BASSIN DE POMPEY

Urbanisme et démocratie

Lors de la première réunion publique concernant le PLUI, les habitants ont surtout exprimé des préoccupations relatives à la circulation et aux possibilités de déplacements.

La première réunion publique sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes du Bassin de Pompey a attiré une cinquantaine de personnes. Laurent Trogic, président de la CCBP, accompagné par plusieurs maires ou élus des communes concernées, a présenté le projet en cours.

Cet outil est essentiel car il constitue le document officiel de référence sur tout le territoire du bassin et parce qu'il intègre les spécificités de chaque commune. Ce PLUI est un outil qui nous permettra de changer l'image qui nous colle à la peau et de valoriser les innombrables richesses de notre territoire.

Le PLUI intègre, en effet, différents diagnostics et enjeux en termes de développement. Il concerne de nombreux domaines : économie, écologie, tourisme, circulation et déplacements urbains, logement, équipements, paysages.



La prochaine réunion publique se tiendra à Champigneulle le 18 octobre.

ment la vie des habitants puisque, en particulier, le PLUI déterminera les règles de constructibilité sur toutes les parcelles publiques ou privées du territoire communal. C'est pourquoi la population du territoire doit, obligatoirement, être informée et consultée avant que le document final ne soit élaboré, puis concilié à partir du second trimestre 2019.

Lors de cette première réunion publique, les habitants ont surtout exprimé des préoccupations relatives à la circulation et aux possibilités de déplacements. Un habitant de Frouard s'est ainsi

plaignant des bus du réseau intercommunal SIT. Ceux-ci ont été accusés de ne pas respecter les correspondan-

ces, notamment au centre de Frouard et à la gare de Liverdun, et souvent de rouler à vide.

La procédure

Information : les habitants peuvent consulter le site internet dédié : plui.bassinpompey.fr.

Consultation : quatre autres réunions publiques se dérouleront à 20h à Champigneulle le 18 octobre, Lay-Saint-Christophe le 30 octobre, Cœuvres le 5 novembre et Saizerais, le 15 novembre.

Participation : les habitants peuvent soumettre leurs propositions dans les registres publics ouverts dans chaque mairie adhérente de la CCBP, en adressant un courrier au président de la CCBP ou au maire de chaque commune, en utilisant la boîte mail dédiée à cet usage : plui@bassinpompey.fr ou en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet dédié.

BASSIN DE POMPEY

Construire un territoire d'avenir

Le conseil de communauté a débattu sur le Plan d'aménagement et d'urbanisme durable (PADU). Une étape d'un long processus qui s'est déroulée dans le calme et la sérénité.

Vivre, habiter, se déplacer sont les principaux critères attendus par les habitants et les élus. Des enjeux pour lesquels il faut trouver des solutions dans toutes les communes. Lors de la séance du jeudi, la conclusion de ces réunions était simple : nous devons nous appuyer sur les documents de synthèse sur lequel les conseils communautaires ont émis leurs avis.

Cinq grands domaines ont été étudiés : diversification, mobilité, habitat, environnement, économie et services de proximité, agriculture. Sébastien Doux, pour Liverdun, est intervenu sur le projet de plan d'urbanisme durable. « Il faut un plan d'urbanisme durable qui est notre point fort dans le lycée professionnel de Pompey ». Pour le président Trogic, « il faut aller des services adaptés à la taille de notre collectivité et au service à la population, il convient de considérer toutes les tailles de population (jeunes couples avec ou sans enfants, seniors...) pour l'aménagement de nos villes. Enfin, puisque nous nous projetons sur 20 ans, ne pas négliger la ville intelligente... »

« Synthèse finale » Valérie Dubois, pour Champigneulle, rappelle que la synthèse finale est un document qui va recueillir les avis des élus. Ce



Faire de ce territoire un lieu attractif dans un cadre de vie agréable.

figurer dans le document des axes spécifiques ». Denis Machado, pour Saizerais, insiste sur le schéma de déplacement adapté à chaque configuration d'habitat existant ou à venir avec anticipation sur les territoires voisins. Sur le logement et le service à la population, il convient de considérer toutes les tailles de population (jeunes couples avec ou sans enfants, seniors...) pour l'aménagement de nos villes. Enfin, puisque nous nous projetons sur 20 ans, ne pas négliger la ville intelligente... »

Les prochains rendez-vous

Tout au long de l'année, le PADU va être à nouveau examiné par les partenaires institutionnels (État, Région, Département, communes...).

Collectif pour les sans-logis



Le collectif de soutien aux migrants est tenu au conseil de communauté.

Un collectif de soutien aux migrants est tenu au conseil de communauté afin d'élaborer des axes de réflexion. Les élus ont pu discuter les besoins avec des associations locales et des élus de la commune. Le collectif est composé de personnes sans domicile fixe et de bénévoles. Ils ont pu échanger sur les besoins et les solutions possibles. Le collectif est tenu au conseil de communauté.

Meuville ». Laurent Trogic entend bien toutes ces remarques mais s'engage sur le contenu de ce PADU. « Mais on peut inscrire et faire dans le cadre de notre projet de développement ce qui est important pour les habitants. Nous devons nous appuyer sur les documents de synthèse sur lequel les conseils communautaires ont émis leurs avis. »

18 BANLIEUE NORD

Une vision partagée du territoire

Le conseil de communauté a débattu sur le Plan d'aménagement et d'urbanisme durable (PADU). Une étape d'un long processus qui s'est déroulée dans le calme et la sérénité.

Le Bassin de Pompey est devenu candidat pour l'élaboration d'un PUI intercommunal le 23 juin 2015. Des élus et des habitants ont participé à la réflexion. Ils ont exprimé leurs attentes et leurs préoccupations. Le PUI intercommunal sera élaboré par la Communauté de communes du Bassin de Pompey et les communes adhérentes. Il sera soumis à consultation publique.

Le Bassin de Pompey est devenu candidat pour l'élaboration d'un PUI intercommunal le 23 juin 2015. Des élus et des habitants ont participé à la réflexion. Ils ont exprimé leurs attentes et leurs préoccupations. Le PUI intercommunal sera élaboré par la Communauté de communes du Bassin de Pompey et les communes adhérentes. Il sera soumis à consultation publique.

Panneaux d'exposition en mairie et à la Communauté de Communes

Une exposition itinérante a été exposée dans chaque mairie et au siège de la communauté de communes.

Photo des Panneaux d'exposition au siège de la CC de Pompey :



Source : Verdi

Réunions publiques en communes

Afin de présenter le projet de PLU-I au public, 18 réunions publiques ont été tenues.

En 2018 cinq réunions publiques ont été programmées pour la présentation du diagnostic et du PADD :

26/09/2018 : Pompey – Marbache (salle du centre socioculturel à Pompey)

18/10/2018 : Champigneulle – Frouard (salle des fêtes à Champigneulle)

30/10/2018 : BAD – LSC (salle Multi-Activités rue Jules Ferry à Lay-Saint-Christophe)

05/11/2018 : Montenois – Millery – Custines – Malleloy – Faulx (salles des fêtes à Custines)

15/11/2018 : Liverdun – Saizerais (salle Multi-Activités à Saizerais)

En 2019 une réunion dans chaque commune a été programmée pour la présentation de la traduction des orientations du PADD dans les POA, OAP, zonage et règlement :

27/06/2019 : Liverdun (en Mairie, Salle du Conseil)

28/06/2019 : Millery

03/07/2019 : Marbache (Mairie)

04/07/2019 : Pompey (Salle des fêtes, centre socioculturel)

27/08/2019 : Champigneulle (Moulin des Générations,)

29/08/2019 : Faulx (Salle des Fêtes)

30/08/2019 : Montenois (salle polyvalente)

04/09/2019 : Bouxières Aux Dames (Salle Lambing)
05/09/2019 : Lay Saint Christophe (Salle Multiactivité)
06/09/2019 : Malleloy (Salle Polyvalente)
11/09/2019 : Custines (Salle des Fêtes)
12/09/2019 : Saizerais (Salle Multiactivité)
13/09/2019 : Frouard (Salle de l'Ermitage)

Chaque réunion a fait l'objet d'une présentation par le Bassin de Pompey, suite à laquelle le public a été invité à prendre la parole.

Les habitants et usagers du territoire ont été invités à se rendre à ces réunions publiques par la mise en ligne du calendrier sur la page dédiée du site internet du PLU-I de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

PLUi
Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal
du Bassin de Pompey
Habitat - Développement

Réunions publiques

- mer. 26 septembre 20h00**
centre socioculturel - Pompey
- jeu. 18 octobre 20h00**
salle des Fêtes - Champigneulles
- mar. 30 octobre 20h00**
salle multiactivités -rue Jules Ferry
Lay-Saint-Christophe
- lun. 5 novembre 20h00**
salle des Fêtes -Custines
- Jeu. 15 novembre 20h00**
salle multiactivités -Saizerais

**Ensemble
construisons
un territoire d'Avenir**

+ d'infos
<http://plui.bassinpompey.fr>

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

Recueillir des propositions et des avis

Registre de concertation au siège de la CC et dans chacune des 13 communes

Un registre de concertation a été mis à disposition du public dans chaque commune.

Recueil des observations par courrier

Des observations du public ont été reçues :

- Par courrier (environ 30 courriers reçus),
- Par mail,
- Par poste sur le site internet (16 messages postés).

Un formulaire numérique mis en place sur le site internet de la Communauté de Communes pour recueillir les observations du public :

Envoyez vos commentaires

REMPLISSEZ LE FORMULAIRE CI-DESSOUS ET CLIQUEZ SUR ENVOYER

 Capture

NOM

PRÉNOM

ADRESSE E-MAIL *(obligatoire)*

TÉLÉPHONE

MESSAGE *(obligatoire)*

ENVOYER MON COMMENTAIRE

Source : <https://plui.bassinpompey.fr/sinformer-participer>

Organisation de réunions publiques en communes

Voir ci-avant.

Enrichir le projet de points de vue différents

Organisation d'ateliers de coproduction

Des ateliers ont été organisés au lancement des études pour présenter les premiers éléments de diagnostic et recueillir les avis des participants.

Association à différents stades de la procédure des personnes publiques associées

Deux réunions des personnes publiques associées ont été organisées :

- Le 16 mars 2018 pour la présentation du diagnostic et du PADD,
- Le 22 novembre 2019 pour la présentation des POA, OAP, règlement et zonage.

Des réunions spécifiques avec certaines personnes publiques associées (SCOT, DDT, PNRL, chambre d'agriculture, UDAP) ont eu lieu dans le courant de l'année 2019.

Annexes au bilan de la concertation

- Comptes-rendus et supports de présentation des réunions de concertation
- Détail des courriers et mentions aux registres de concertation